

Règlement intérieur simplifié

- 1 -

INSCRIPTIONS AUX PRINTEMPS DE TERRA 2022

Après réception du bulletin d'inscription, **une étude du dossier est réalisée par Terra Botanica**. En raison des fortes demandes, le nombre de place est limité. **Terra Botanica se réserve ainsi le droit de refuser des dossiers**. L'attribution des places s'effectue en fonction de la nature des produits exposés, de l'ancienneté et du nombre de places disponibles.

Après étude du dossier, une réponse sera transmise par email à l'exposant. Les réservations des emplacements sont définitivement enregistrées à la suite de cet email. Cependant, à réception du formulaire d'inscription et du chèque de participation, l'exposant s'engage à participer à la manifestation et ce jusqu'à la validation de son dossier.

Pour les exposants initialement prévus aux Printemps de Terra 2021, aucune étude de dossier ne sera réalisée et leur participation sera assurée.

Le paiement s'effectue par chèque à l'ordre de Terra Botanica, du montant correspondant à l'emplacement réservé, et doit être transmis avant la manifestation en même temps que la fiche d'inscription, soit le 11 février 2022. Les réservations sans chèque ne seront pas prises en compte.

- 2 -

CONDITIONS DE L'ÉVÉNEMENT

L'ouverture au public du parc est sans interruption le samedi 26 et le dimanche 27 mars de 10h00 à 18h00. **L'exposant s'engage à assurer une présence continue pendant les 2 jours de la manifestation.**

L'accueil des exposants, pour l'installation, est prévu le vendredi 25 mars de 14h00 à 17h00 et le samedi 26 mars de 07h00 à 09h00. L'installation des stands devra être terminée au plus tard le samedi à 09h30 et les véhicules devront être sortis du parc à la même heure. Le démontage des stands commence le dimanche à 18h00 après le départ de l'ensemble des visiteurs.

Les véhicules ne sont pas autorisés à stationner sur le site en dehors des heures de montage et de démontage.

Les emplacements donnés aux exposants ont été choisis de manière optimale par Terra Botanica, en fonction de la place disponible et des contraintes liées aux produits exposés. **Aucune demande de changement d'emplacement ne pourra être prise en compte.**

L'exposant assure l'installation et la décoration de son stand. Il doit apporter un soin particulier à la mise en valeur, à la présentation et à l'animation du stand.

L'exposant dégage Terra Botanica de toute responsabilité civile, pénale ou administrative et renonce à un recours contre Terra Botanica en cas de perte, vol, dommage qui pourraient survenir aux matériels et produits exposés. L'exposant assume la responsabilité de ses produits et de son matériel qui sont assurés par ses soins pendant l'intégralité de l'événement (période de montage et de démontage comprise).

- 3 -

COMMUNICATION DES PRINTEMPS DE TERRA 2022

L'exposant autorise Terra Botanica à publier photos et informations pour l'ensemble de la communication de la manifestation (presse, site internet Terra Botanica, site internet Printemps de Terra, réseaux sociaux, flyers, etc.).

- 4 -

ANNULATION DE LA MANIFESTATION

L'édition 2022 des Printemps de Terra est maintenue **sous réserve des restrictions gouvernementales en raison de la crise sanitaire**. Par ailleurs, **l'événement peut être annulé sans préavis**.

Pour des raisons d'organisation, aucune demande d'annulation de la part de l'exposant ne pourra être prise en considération, une fois l'inscription validée par Terra Botanica.

- 5 -

INFORMATIONS COVID-19

La loi N°2021-1040 du 5 août 2021 précise qu'à compter du 30 août 2021, tous les salariés, bénévoles, prestataires, intérimaires et sous-traitants intervenant dans les ERP de loisirs devront pouvoir **présenter un Pass sanitaire valide**.

Ainsi, chaque personne présente sur le stand sera donc soumise au contrôle du Pass sanitaire. Si le Pass sanitaire n'est pas valide, la personne ne pourra pas accéder à l'événement.

Selon l'évolution de la crise et des annonces gouvernementales, ces mesures pourront être amené à évoluer. L'organisation de Terra Botanica préviendra chaque exposant des règles à respecter quelques jours avant l'événement.